

11. Conclusion

Il n'y a eu aucune visite, ni aucune remarque tant dans le registre papier que sur les supports dématérialisés mis en place.

Je n'ai pas de remarque à apporter. Ce dossier a été particulièrement bien monté, présenté et expliqué.

De nombreux plans et photomontages permettent de se faire une idée précise de l'entrepôt.

Les simulations de prises de vues par drone viennent conforter la vision du bâtiment dans son futur cadre.

Un affichage d'envergure a été mis en place par le pétitionnaire.

Un registre dématérialisé, une adresse mail dédiée ont permis à la population d'être renseignée sur le projet.

Je me suis tenu à la disposition de la population au cours de 4 permanences de 3h00 chacune en mairie de Clermont.

14. CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Demande d'autorisation au titre du code de l'environnement relatif aux Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), concernant la réalisation d'un entrepôt de stockage de grande hauteur, de produits laitiers, par la Société Laitière de CLERMONT 60.

L'enquête publique s'est déroulée en Mairie de Clermont 60 du 9 novembre au 9 décembre 2020 conformément à l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2020.

Aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête publique papier ni sur le registre dématérialisé.

La Société Laitière de Clermont est implantée sur cette commune depuis 1961. Elle appartient au groupe Lactalis, leader mondial de l'industrie laitière. Cette société transforme le lait récolté dans 10 départements et le conditionne en bouteilles plastiques et en bricks.

Elle produit 170 millions de litres de lait par an.

L'augmentation de la production du site entraine le stockage d'un nombre croissant de palettes de lait. Une partie seulement des palettes peut être stockée dans des bâtiments fermés, les autres 6000 environ sont stockées en aérien dans la cour du site et 6000 autres sont transférées et stockés dans des bâtiments situés à plus de 40 km de Clermont.

L'absence d'un lieu unique de stockage entraine des inconvénients importants pour la Société Laitière.

Pour remédier à ces inconvénients la société souhaite construire sur le site même de l'usine un entrepôt de stockage d'une hauteur de 31.5 mètres, d'une longueur de 108.5 m et de 25.5 mètres de largeur. Il sera fermé et automatisé grâce à l'aide d'un transstockeur.

Les avantages de ce bâtiment de grande hauteur sont nombreux :

- Diminution des coûts de transport.
- Diminution du bilan carbone. Actuellement ce sont 18 navettes quotidiennes de camions pour transférer les palettes dans un site de stockage extérieur.
- Augmentation de la capacité de réactivité auprès des clients et donc de compétitivité.
- Un gain de surface au sol, grâce à la grande hauteur de stockage.
- Une capacité de stockage élevée. Une marge de plus de 800 palettes est prévue.
- Il apporte une fiabilisation et une meilleure gestion des stocks.



- Il assure une meilleure garantie de qualité des produits.
- Il participe à une meilleure présentation des produits palettisés en réduisant le nombre de manipulations par les chariots élévateurs.
- Il augmente la sécurité des personnes sur le site en limitant les chariots élévateurs en mouvement (le nombre passera de 10 à 5).
- Il diminuera la production de déchets issus des bâches plastiques anti UV utilisées actuellement pour couvrir les palettes en aérien, palettes détériorées etc...
- Il protégera des aléas climatiques notamment chaleur et congélation.
- Il protégera les palettes des attaques des corbeaux.
- Il assurera une plus grande sécurité du personnel sur site avec moins de circulation de véhicules et un nouveau plan de circulation.
- Il va être construit sur un sol déjà imperméabilisé.
- Il va permettre d'augmenter la surface des espaces verts d'environ 3900 m2.

Le bâtiment de stockage est de grande hauteur. Un travail architectural a été réalisé sur l'aspect extérieur, dans la disposition et la qualité des matériaux, des couleurs et des aménagements paysagers afin d'intégrer au mieux l'ensemble dans le paysage actuel, urbanisé et industrialisé.

L'impact visuel sur les premières habitations et immeubles autour de la rue Wenceslas Coutellier et le cheminement aux alentours du stade est notable car le bâtiment sera présent dans le paysage mais aucune vue ne sera obstruée par l'entrepôt.

Cet entrepôt aura un impact positif dans le domaine de la production de déchets (en diminution), de l'énergie (il n'est pas chauffé ni réfrigéré), sur la santé humaine (moins de circulation de véhicules donc de production de CO2, de risques d'accidents routiers, moins de bruits, pas d'odeurs, pas de pollution possible même en cas d'accident ou d'incendie).

Il y aura des effets temporaires de nuisances comme dans tout chantier notamment pendant les 6 premiers mois (installation des pieux, des fondations, circulation des engins de terrassement).

La société LACTALIS a en outre déjà l'expérience de ce type d'entrepôt réalisé en France adapté afin de résister à certains aléas climatiques ou risques naturels.

Aucun avis de la MRAE n'a été expressément émis pendant le délai de deux mois suivant la saisine.

Enfin, un avantage primordial à mon avis, cet entrepôt de stockage important pouvant contenir 12 960 palettes, permettra de pérenniser la Société Laitière sur le site actuel de CLERMONT voire son développement et par conséquent le maintien de ses 200 collaborateurs.

Une enquête publique précédente du 19 novembre 2018 au 20 décembre 2018 a permis de mettre en compatibilité le PLU de CLERMONT avec ce projet de réalisation d'un entrepôt de grande hauteur. (Rapport du Commissaire Enquêteur Jacques ALAURENT en date du 14 janvier 2019).

Pour conclure, cette demande d'autorisation de réalisation d'un entrepôt de grande hauteur vise avant tout à maintenir sur la commune de CLERMONT une activité existante. Elle vise aussi à développer l'activité économique de ce secteur. Elle vise à favoriser la limitation des déplacements travail-domicile de 200 employés. Elle va renforcer la sécurité alimentaire des produits laitiers et leur qualité en les stockant dans un local fermé à l'abri des intempéries et des attaques des oiseaux, enfin elle va réduire de façon notable les émissions de gaz à effet de serre en supprimant le stockage sur un site externe.

Pour ces raisons, je donne un AVIS FAVORABLE à cette demande d'autorisation au titre des ICPE, pour la réalisation de cet entrepôt de stockage de produits finis.

CHAMANT le 20 décembre 2020

Le Commissaire Enquêteur
Patrice LAINE

